



OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer  
nos forces

#### MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Des défis et des enjeux toujours actuels
- Nouvelles de l'office
- La participation sociale des personnes handicapées au Québec : défis et enjeux

#### ACTUALITÉS

- Conciliation famille-travail : accueil favorable de l'Office pour le projet de loi n° 176
- L'office se réjouit de l'adoption du projet de loi visant l'instauration d'un revenu de base
- Intégration et maintien en emploi des personnes handicapées : une stratégie nécessaire pour guider les actions
- Dévoilement de la nouvelle politique de mobilité durable 2030

#### MIEUX COMPRENDRE

- Améliorer le soutien aux familles : une priorité!

Québec

# EXPRESS-O

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec

Express-O – Volume 12, numéro 2 – Mai 2018

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### Des défis et des enjeux toujours actuels

Le 17 mai dernier, dans le cadre des activités de l'Université internationale d'été en déficience intellectuelle (UIEDI), j'ai eu le plaisir de partager certaines de mes réflexions sur les défis et les enjeux toujours d'actualité pour les personnes handicapées et leur famille. La préparation de mon allocution à ce sujet m'a permis de me remémorer tout le chemin parcouru ces dernières années, mais aussi de ce qu'il reste à réaliser pour permettre une participation pleine et entière des personnes handicapées à notre société. Le Québec a souhaité bâtir une société de plus en plus inclusive. Nous y avons mis les efforts collectivement et nous nous sommes dotés d'outils qui



Madame Anne Hébert

guident nos actions. La loi est venue responsabiliser davantage tous les acteurs à cet effet. La politique À part entière, tout en réitérant l'importance de cette orientation, a identifié des résultats prioritaires à atteindre pour le Québec d'ici 2019. L'an dernier, nous vous avons fait part des contenus des premiers rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique, qui s'intéressaient à la réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées. Je ne reviendrai pas sur les constats de ces rapports, mais force est d'admettre que notre société est, de fait, de plus en plus inclusive. Toutefois, en préparant ma participation au panel de l'UIEDI, je n'ai pu écarter un fait indéniable de mes observations : en plus de poursuivre les efforts pour concevoir des milieux toujours plus inclusifs, il reste encore à faire pour agir sur la précarité financière vécue par bon nombre de personnes handicapées, pour soutenir l'exercice des rôles sociaux, familiaux et professionnels des familles ainsi que pour leur simplifier l'accès aux nombreux programmes et services de soutien pouvant leur être nécessaires.

En écrivant ces lignes, j'ai en tête particulièrement la place accordée aux familles et à leur soutien. La famille et les proches jouent souvent un rôle de premier plans

au quotidien et offrent aide, soins et accompagnement de multiples façons. Or, les parents d'enfants, de jeunes et d'adultes handicapés ne peuvent pas toujours compter sur des ressources suffisantes pour assumer ces responsabilités. D'où l'importance, comme le mentionnait la politique À part entière, de bonifier les services de soutien offerts aux personnes handicapées et à leur famille dans leur milieu de vie. Un article « Mieux comprendre » de cette édition traite de cette question.

Le soutien aux familles peut se concrétiser aussi par des mesures conséquentes en termes de conciliation famille-travail. Le gouvernement a fait connaître dernièrement un projet de loi qui prévoit des dispositions pour faciliter la conciliation des obligations professionnelles et des responsabilités familiales de certains parents. Un article vous en présente les grandes lignes ainsi que les commentaires de l'Office afin de tenir compte davantage de la réalité des familles où vit une personne handicapée.

Un autre aspect sur lequel il faut agir en priorité concerne la pauvreté dans laquelle se trouvent des personnes handicapées et leur famille. Dans la dernière édition de ce cyberbulletin, nous avons expliqué l'importance d'instaurer un revenu de base pour certaines personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. Je ne saurais exprimer à quel point l'adoption du projet de loi n° 173, qui concrétise cette mesure, est un tournant majeur historique pour bon nombre de personnes handicapées et leur famille. Il s'agit d'une mesure d'importance pour les personnes qui ne peuvent pas retirer de revenu stable d'un emploi, qui améliorera concrètement et durablement leurs conditions de vie, sur plusieurs plans. Un article à ce sujet vous en fournira les grandes lignes.

Cela dit, il ne faut pas oublier pour autant l'importance de soutenir aussi les personnes handicapées qui ont les capacités et les aptitudes pour intégrer le marché du travail. Il faut poser des gestes structurants, permanents et ciblés pour favoriser leur intégration et leur maintien en emploi. À cet égard, il est nécessaire d'adopter des mesures et d'ajuster celles déjà prévues pour améliorer le taux d'emploi des personnes handicapées, comme le réitère l'article de cette édition à ce sujet.

Pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées, il faut aussi prévoir des mesures connexes et complémentaires comme, par exemple, offrir des services de transport adaptés pour se rendre au travail, avec le moins de contraintes possible en termes de plages horaires ou de durée de déplacement. Le transport est ainsi l'un des aspects pouvant avoir un impact favorable sur les conditions socioéconomiques des personnes handicapées et leur famille. D'où l'importance de rendre le transport en commun accessible, d'améliorer l'offre de services en transport adapté et de développer des parcours sans obstacles. Ce sont des éléments retenus par la politique de mobilité durable adoptée récemment par le gouvernement, dont nous vous en présentons les faits saillants dans cette édition.

Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles et agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille, voilà deux priorités de la politique À part entière pour lesquelles nous devons poursuivre nos actions si nous voulons, d'ici 2019, améliorer significativement les conditions de vie de celles-ci et tendre vers la parité entre ces dernières et les autres citoyens dans l'exercice des rôles sociaux. Ce rappel, que j'ai fait lors de ma présentation à l'UIEDI, je le partage aussi ici, sachant que, ensemble, collectivement, nous pouvons tous agir pour rendre notre société oui plus inclusive, mais aussi plus solidaire, en soutenant l'autonomie financière des personnes handicapées

et de leur famille, et également plus respectueuse de leurs choix et besoins par la mise en place de soutien et de mesures appropriés.

À toutes et à tous, bonne lecture!

---

## NOUVELLES DE L'OFFICE

### La participation sociale des personnes handicapées au Québec : défis et enjeux



Comme mentionnée dans son mot d'introduction, madame Anne Hébert a pu livrer ses réflexions et ses observations sur les enjeux et les défis liés à la participation sociale des personnes handicapées au Québec lors de sa participation à une Table ronde sur les politiques sociales, dans le cadre de

l'Université internationale d'été en déficience intellectuelle. Le panel de cette table ronde a réuni des conférenciers de la France, de la Belgique, du Québec et des États-Unis, dont le chercheur américain Marc J. Tassé, directeur du Centre Nisonger à l'Université de l'État de l'Ohio. Cette activité s'est tenue le 17 mai dernier, à Trois-Rivières.

Madame Hébert y a rappelé les dispositions législatives, les grandes orientations et les cadres de référence qui guident le Québec sur le plan gouvernemental et sociétal depuis les quarante dernières années. Ces cadres de référence ont permis à la société québécoise de prendre un virage inclusif et de miser sur l'implication de tous les acteurs pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. La présentation dresse certains constats, dont certains sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Ces constats permettent de dégager des observations plus générales sur l'application de l'approche inclusive au Québec et de se questionner sur les orientations à retenir pour l'avenir.

#### Des constats toujours d'actualité

Certains de ceux-ci sont en lien avec le premier défi de la politique À part entière visant à bâtir une société inclusive.

Pour relever ce défi, des efforts doivent se poursuivre, notamment pour combattre les préjugés et la méconnaissance envers le potentiel des personnes handicapées. Cela peut se concrétiser par la tenue d'activités de sensibilisation auprès du grand public, mais également par la mise en place d'activités ciblées de sensibilisation et de formation auprès du personnel en contact direct avec le

public, comme les intervenants en services de garde, en milieu scolaire, en emploi, en transport et en loisir. Devant le peu de demande reçue d'adaptation des documents et de services publics, il importe de mieux faire connaître la politique d'accès aux documents et aux services tant auprès des personnes handicapées et de leur famille que du personnel des ministères et organismes publics. Il importe également de mettre en place des actions concertées sur la conciliation travail-famille-études afin de tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées, et ce, dès la conception des politiques familiales.

D'autres constats sont liés au deuxième défi de la politique visant à bâtir une société solidaire et plus équitable. Pour relever ce défi, des actions doivent se poursuivre pour accroître l'accès aux programmes et services aux personnes handicapées et à leur famille, notamment en développant des ententes de collaboration entre les prestataires de services directs et en simplifiant les démarches d'accès à ces mesures.

Des actions doivent être aussi mises en place pour réduire les disparités dans l'offre de services spécifiques aux personnes handicapées, notamment quant à l'insuffisance de services de soutien à domicile ou le peu de projets résidentiels adaptés à leurs réalités.

Pour contrer la pauvreté et la précarité de la situation financière des personnes handicapées et de leur famille, le déploiement de politiques, de programmes et de mesures qui tiennent compte de leurs situations doit être mis de l'avant, comme la Politique sur la réussite éducative et le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

Les derniers constats, et non les moindres, sont liés au troisième défi visant à bâtir une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Pour relever ce défi, des efforts doivent être déployés pour généraliser la planification individualisée et coordonnée des services. En effet, les démarches de plans de services sont implantées à des niveaux différents et leurs modalités d'application et d'utilisation sont variables. Soulignons à ce sujet que des travaux interministériels sont en cours pour développer des balises claires sur la planification individualisée et coordonnée des services en vue de les déployer dans les réseaux concernés.

## **Observations importantes**

Depuis l'adoption des cadres de référence et des actions menées par de nombreux acteurs de la société, certaines observations générales méritent d'être soulignées pour mieux dégager les perspectives d'avenir sur la participation sociale des personnes handicapées.

Tout d'abord, l'application du principe de responsabilisation, issue de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, donne plusieurs résultats intéressants, notamment dans la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les grandes politiques publiques et dans les grands chantiers gouvernementaux.

D'autre part, l'équilibre entre les mesures et les services spécifiques dédiés aux personnes handicapées et les services inclusifs pour tous demeure un défi constant. Dans un contexte de

ressources financières et humaines limitées, on observe des tensions entre ces deux types de services, pourtant nécessaires et interconnectés. Parmi les domaines qui sont touchés par ce défi d'équilibre, on peut indiquer le transport collectif, le loisir, la formation et l'emploi.

Comme les enjeux liés à l'approche inclusive sont complexes, cela nécessite la mobilisation de plusieurs partenaires, la coordination et la cohérence des actions nationales, régionales et locales ainsi que la conciliation des besoins spécifiques de chacune des clientèles dans la conception des lois, des politiques, des programmes et mesures.

Pour y parvenir, il ne faut sous-estimer la nécessité de disposer de données fiables et complètes pour identifier les principaux obstacles existants afin de mettre en place les solutions appropriées. D'où l'importance de poursuivre le suivi et l'évaluation de l'action gouvernementale et de donner suite aux recommandations formulées, notamment celles contenues dans les rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique à part entière.

En somme, le virage vers une société plus inclusive est bien entrepris, mais il soulève encore des défis pour l'avenir et sa poursuite demande des efforts soutenus et une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs de la société.

---

## ACTUALITÉS

### Conciliation famille-travail : accueil favorable de l'Office pour le projet de loi n° 176



La Commission de l'économie et du travail tient du 15 au 29 mai des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin de faciliter la conciliation famille-travail. Ce projet de loi prévoit, entre autres, l'augmentation du nombre de semaines d'absence autorisées pour des responsabilités parentales et l'augmentation du nombre de journées de congé pour s'occuper d'un enfant malade. Il prévoit aussi que certaines journées d'absence peuvent être prises au bénéfice de personnes, autres

que des parents, pour lesquelles le salarié agit à titre de « proche aidant ».

L'Office voit d'un bon œil les bonifications et les assouplissements qu'il propose en vue de faciliter la conciliation des obligations professionnelles et des responsabilités familiales des personnes visées.

Pour mieux répondre aux enjeux inhérents à la réalité des familles où vit une personne handicapée, l'Office compte néanmoins porter à l'attention des parlementaires certaines modifications pouvant être apportées en ce sens à ce projet de loi.

## **Simplifier les démarches d'accès**

Dans un souci de simplifier les nombreuses démarches administratives devant être entreprises par les personnes handicapées, leur famille et leurs proches, l'Office recommande que l'attestation du statut de « proche aidant » proposée dans le cadre de ce projet de loi ne se traduise pas par une démarche administrative additionnelle pour les personnes dont le statut d'« aidant naturel » est déjà reconnu au sens de la *Loi sur les impôts*.

Aussi, l'Office recommande de préciser le terme « professionnel œuvrant dans le milieu de la santé et des services sociaux ». Afin de permettre d'identifier spécifiquement les ordres professionnels, dont les membres seront habilités à attester le statut de proche aidant d'un travailleur aux fins de l'application de la *Loi sur les normes du travail*.

En somme, ce projet de loi poursuit un objectif louable, celui de reconnaître les contextes familiaux qui nécessitent des mesures de soutien adaptées. Il s'inscrit d'ailleurs dans les visées de la priorité d'intervention de la politique À part entière, celle de soutenir l'exercice des rôles sociaux et familiaux des familles.

## **ACTUALITÉS**

### **L'Office se réjouit de l'adoption du projet de loi visant l'instauration d'un revenu de base**

L'Office tient à souligner l'adoption du projet de loi n° 173, qui constitue une des avancées les plus marquantes des 40 dernières années afin d'agir concrètement contre la pauvreté des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité le 16 mai dernier par l'Assemblée nationale, il est à rappeler que ce projet de loi vise principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi. Rappelons également qu'il s'agit d'une des principales mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, dévoilé en décembre dernier.

Si le fait d'occuper un emploi demeure le moyen privilégié pour lutter contre la pauvreté, comme le présente un article de cette édition à ce sujet, l'instauration du Programme de revenu de base permettra, à terme, d'améliorer de façon durable les conditions de vie des personnes les plus éloignées du marché du travail. Cette mesure, jumelée au soutien du revenu existant, permettra à près de 84 000 personnes de bénéficier d'une augmentation de leur revenu disponible, lequel atteindra 100 % de la mesure du panier de consommation en 2023.

Plus encore, un amendement au projet de loi a été déposé afin de permettre, par règlement, l'élargissement de l'admissibilité au Programme pour certains cas qui restent à être déterminés. Des recommandations à ce sujet seront formulées d'ici décembre 2019 par un comité de travail composé de l'Office et d'organismes de promotion des droits des personnes handicapées.

L'Office réitère l'importance de cette nouvelle mesure novatrice pour agir concrètement contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille. Par la mise en place de cette mesure, les personnes admissibles au revenu de base pourront plus facilement avoir accès à un logement convenant à leurs besoins, à un milieu de vie favorable à leur santé ainsi qu'à des services leur étant nécessaires. En accroissant leur autonomie financière, le revenu de base permettra ainsi à un plus grand nombre de personnes handicapées ayant des contraintes sévères à l'emploi de vivre plus dignement et librement.

Pour plus d'information sur le Programme de revenu de base, il est toujours possible de consulter la chronique Mieux comprendre parue précédemment dans *l'Express-O*.

## ACTUALITÉS

### **Intégration et maintien en emploi des personnes handicapées : une stratégie nécessaire pour guider les actions**



Le travail est un facteur important de participation sociale, tant pour les personnes avec incapacité que pour celles sans incapacité. Avoir un emploi permet d'obtenir un revenu qui préserve généralement de la précarité financière, confère un statut social, permet de vaincre l'isolement social et contribue à la réalisation du projet de vie de la personne.

Les personnes handicapées sont plus susceptibles de connaître la précarité financière étant donné qu'elles participent moins au marché de l'emploi. Les statistiques le confirment : selon les plus récentes données disponibles, au Québec, 39 % des personnes handicapées de 15 à 64 ans occupent un emploi, alors que ce chiffre se situe à 72 % pour les personnes sans incapacité<sup>[1]</sup>. En effet, les personnes handicapées se heurtent souvent à des difficultés d'intégration et de maintien sur le marché du travail. Pourtant, la plupart d'entre elles ont les capacités, avec le soutien requis, de participer au marché du travail, que ce soit à temps partiel ou à temps complet.

Pour l'adoption d'une nouvelle stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Devant ce constat, il importe que les personnes handicapées qui désirent se trouver un emploi soient encouragées à le faire, et ce, dans des conditions favorables. Pour ce faire, des actions concertées et

structurantes en faveur de l'amélioration de la situation des personnes handicapées en emploi doivent être mises en place.

C'est dans cette visée que le législateur a retenu une disposition spécifique à cet égard dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. L'article 63 de la Loi oblige ainsi le ministre responsable de l'emploi à « favoriser l'intégration au marché du travail des personnes handicapées par l'élaboration, la coordination, le suivi et l'évaluation d'une stratégie visant l'intégration et le maintien en emploi de ces personnes et par la mise en place d'objectifs de résultats ». À la suite de cette disposition, une première stratégie a été mise en place en 2008. Plusieurs engagements ont alors été pris par différents ministères et organismes publics. Ils ont permis d'intégrer en emploi de nombreuses personnes handicapées, notamment dans le cadre de programmes comme la mesure Contrat d'intégration au travail et le Programme de subventions aux entreprises adaptées. La première stratégie étant échue, les efforts doivent maintenant se poursuivre pour atteindre les résultats visés par l'article 63 de la Loi. C'est pourquoi une nouvelle stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées doit être adoptée.

### **L'Office engagé pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées**

Les actions de l'Office dans le domaine de l'emploi visent à contribuer à l'atteinte du résultat attendu de la politique À part entière « accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination ».

Pour ce faire, l'Office a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, qui a été adoptée par le gouvernement du Québec en 2008. De plus, il a participé activement aux travaux soutenant l'élaboration de la future Stratégie.

Il exerce également un rôle de soutien-conseil auprès des ministères, des organismes publics et privés et des municipalités afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi.

Il participe aussi à titre d'observateur au Comité consultatif – Personnes handicapées du réseau de la Commission des partenaires du marché du travail. Il contribue également à plusieurs instances de concertation régionale dont les travaux ont une incidence notamment sur l'emploi.

Cette nouvelle stratégie devra être structurante, appuyée par des investissements significatifs et comporter des objectifs clairs et mesurables. C'est ainsi que des résultats tangibles pourront être atteints.

Plus précisément, l'Office souhaite que celle-ci permette aux personnes handicapées qui le désirent d'avoir accès à tous les programmes et services nécessaires à leur parcours vers l'emploi. Il importe également que les réseaux qui ont un rôle pour favoriser l'intégration sur le marché du travail, par exemple le réseau de l'éducation, de l'emploi et de la santé et des services sociaux, planifient et coordonnent davantage leur soutien auprès des personnes en fonction du parcours et des besoins de



celles-ci. Bref, les ressources investies dans cette prochaine stratégie devront permettre un accès accru aux programmes et services ainsi qu'un soutien coordonné des différents réseaux aux personnes.

De telles actions et mesures offriront la possibilité aux personnes handicapées de cheminer dans un parcours vers l'emploi et ainsi réduire leur risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre, il importe plus que jamais de réunir les conditions gagnantes pour que toute personne désirant participer au marché de l'emploi puisse le faire et participer à l'enrichissement collectif.

---

[1] Selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012

## ACTUALITÉS

### Dévoilement de la nouvelle politique de mobilité durable 2030

Le 17 avril dernier, le gouvernement du Québec dévoilait la Politique de mobilité durable 2030 : transporter le Québec vers la modernité.



Cette politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire, ainsi que les interventions sur le réseau routier, dans une perspective intégrée. Cette vision place le citoyen et les entreprises au cœur des préoccupations gouvernementales. Elle sera en vigueur jusqu'en 2030 et sera mise à jour périodiquement par l'intermédiaire de différents plans d'action qui permettront de maintenir le cap vers les objectifs à atteindre. Elle vise, entre autres, à faciliter les déplacements de toutes les personnes, incluant les personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire québécois.

L'Office a collaboré activement aux travaux entourant l'élaboration de cette politique, notamment en soumettant un mémoire, comme nous vous en faisons mention dans notre numéro de septembre dernier. Plusieurs des commentaires et recommandations de l'Office ont été intégrés dans la politique, qui comporte de nombreuses cibles et priorités d'intervention qui ont le potentiel d'avoir un impact positif pour les déplacements des personnes handicapées.

### La politique de mobilité durable en bref

#### Cibles et enjeux

Afin de guider la démarche du gouvernement et celle de ses partenaires sur les questions de mobilité durable, la politique propose dix cibles organisées en fonction de trois grandes orientations calquées sur les trois sphères du développement durable, soit les plans social, environnemental et économique.

Pour atteindre ces différentes cibles, le gouvernement doit tenir compte d'un ensemble d'enjeux inhérents aux transports. Chacun de ces enjeux impose des défis qui vont orienter les actions à prendre pour y répondre. Un des enjeux de la politique concerne particulièrement les personnes handicapées.

Les trois cibles de l'orientation sociale sont :

- Que 70 % de la population québécoise ait accès à au moins quatre services de mobilité durable (transport collectif, auto, vélopartage, taxi, etc.);
- Réduction de 20 % du temps de déplacement moyen entre le domicile et le travail;
- Réduction de 25 % du nombre d'accidents mortels et avec blessés graves par rapport à 2017.

Il s'agit de l'enjeu 3 : Les personnes vulnérables et à mobilité réduite et handicapées. L'approche inclusive, préconisée par la politique À part entière, trouve écho dans cet enjeu. Il y est clairement indiqué que les personnes handicapées « doivent avoir accès en toute égalité aux différents lieux d'activités et aux divers points de service dans une approche inclusive ». Des efforts seront ainsi nécessaires pour étendre l'universalité des services de transport et pour offrir des parcours sans obstacles.

### **Priorités d'intervention**

Pour relever les défis associés aux enjeux de mobilité durable, la politique propose un ensemble de priorités d'intervention couvrant la période de 2018 à 2030. Une de ces priorités d'intervention vise à faciliter le déplacement des personnes handicapées. Pour cela, le gouvernement prévoit continuer à soutenir les services de transport adapté destinés aux personnes handicapées admissibles, mais également de poursuivre les efforts pour la mise en accessibilité des services de transport en commun régulier. Cette façon de faire est cohérente avec les recommandations émises par l'Office dans son mémoire soumis l'été dernier.

### **Plan d'action 2018-2023 : bonifications aux programmes d'aide financière destinés aux déplacements des personnes handicapées**

Pour mettre en œuvre la politique de mobilité durable, un premier plan d'action global qui couvre la période de 2018 à 2023 a été dévoilé. Il propose des mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs de la politique. Deux mesures de ce plan d'action visent spécifiquement les personnes handicapées.

Ainsi, une mesure consiste en la bonification des programmes d'aide financière destinés aux déplacements des personnes handicapées. Le programme de subvention au transport adapté, le programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles et le programme d'adaptation des véhicules pour personnes handicapées voient leur enveloppe être bonifiée. La bonification des programmes d'aide financière permettra d'assurer un financement supplémentaire afin de mieux répondre à la demande.

Une autre mesure vise à favoriser les déplacements hors territoire en transport adapté afin de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées. Une somme de 5,3 millions de dollars est ainsi allouée à cette mesure pour la période 2018-2023. Mentionnons que de faciliter les déplacements hors territoire en transport adapté est l'une des recommandations émises par l'Office afin de favoriser la mobilité durable de l'ensemble de la population sur tout le territoire québécois, en particulier en milieu rural.

### **Bonifications aux programmes d'aide financière destinés aux déplacements des personnes handicapées**

- Le programme de subvention au transport adapté est bonifié de 84,8 millions de dollars sur cinq ans, pour un total de 560,8 millions de dollars.
- Le programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles est bonifié de 7,5 millions de dollars sur cinq ans, pour un total de 17,5 millions de dollars.

- Le programme d'adaptation des véhicules pour personnes handicapées est bonifié de 12,5 millions de dollars sur cinq ans, pour un total de 63,5 millions de dollars.

### **Des cadres d'intervention sectoriels**

À la politique de mobilité durable 2030 et au plan d'action global 2018-2023 sont associés onze cadres d'intervention sectoriels qui viennent appuyer le déploiement de la politique de mobilité durable sur l'ensemble du territoire. Ces cadres d'intervention contiennent des mesures sectorielles qui sont présentées dans des plans d'action sectoriels couvrant également la période 2018 à 2023. Un des cadres d'intervention comporte des mesures qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées.

En plus des deux mesures présentées dans le plan d'action global, ce cadre d'intervention comporte quatre autres mesures qui visent les déplacements des personnes handicapées. L'Office sera en collaboration pour la mise en œuvre de ces quatre mesures qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Ces mesures sont :

- revoir les modalités des programmes d'aide visant le transport des personnes handicapées;
- réviser la Politique d'admissibilité au transport adapté;
- évaluer l'opportunité de revoir l'encadrement légal afin d'améliorer l'offre de service;
- réviser le Règlement sur les vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

De plus, concernant le transport collectif régulier, deux mesures qui se retrouvent dans le plan d'action sectoriel du cadre d'intervention en transport collectif urbain sont cohérentes avec des recommandations émises par l'Office. Ces mesures sont :

- créer un groupe de travail visant à formuler des recommandations pour l'établissement de lignes directrices pour l'accessibilité universelle dans les déplacements et les transports;
- établir des cibles, en collaboration avec les organismes de transport, pour l'accessibilité des réseaux habituels de transport collectif.

Le but de la première mesure citée est d'arriver à encadrer l'accessibilité universelle des services, des infrastructures de transport collectif et des espaces publics extérieurs afin que tout bien ou service soit accessible dès la conception, et éviter des coûts supplémentaires en adaptation par la suite. Cette mesure permettra également d'outiller les municipalités qui ont moins de ressources à cet égard. L'Office sera coresponsable du groupe de travail qui sera ainsi mis en place.

La deuxième mesure citée vise à améliorer l'accessibilité des réseaux de transport collectif réguliers. Pour y arriver, des cibles devront être établies en collaboration avec les autorités organisatrices de transport, notamment par le biais de la production des plans de développement visant l'accessibilité de leurs services aux personnes handicapées. Ces plans de développement sont prévus par la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle*

et sociale. Un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ces plans de développement pourra également être établi, comme recommandé par l'Office.

### **Journée de réflexion sur le transport adapté**

Le 11 avril dernier s'est tenu la Journée de réflexion sur les enjeux du transport adapté en Montérégie. Cette journée a été l'occasion de réunir les différents acteurs concernés par le transport adapté dans la région afin de partager une même compréhension des enjeux en Montérégie, d'amorcer la recherche de solutions et d'établir des collaborations. L'Office, en tant que partenaire financier de l'événement, y était présent et a présenté une allocution en clôture afin de rappeler l'importance d'une approche globale et intégrée en matière de déplacements.

---

## **MIEUX COMPRENDRE**

### **Améliorer le soutien aux familles : une priorité!**



Les familles et les proches sont présents à toutes les étapes importantes de la vie des personnes handicapées. Ils jouent ainsi un rôle de premier plan au quotidien auprès de ces personnes, mais aussi dans leur cheminement tant éducatif, professionnel que social.

Ce rôle occasionne une charge et une responsabilité supplémentaires, parfois non reconnues. Ces tâches peuvent devenir lourdes pour les familles et les proches qui doivent composer avec de multiples réalités et différentes situations. Cet apport des familles et des proches est essentiel, mais il n'est pas sans limites.

### **Des besoins à combler**

Les besoins des familles sont de plus en plus documentés, ce qui permet de constater qu'ils sont variés selon la situation vécue, la composition des familles et leurs conditions socio-économiques. À titre d'exemple, les besoins d'aide pour réaliser les tâches ménagères et pour s'occuper d'autres activités personnelles ou familiales figurent parmi les plus importants besoins à combler au sein des familles ayant un enfant handicapé.

Les familles dont l'enfant a des incapacités importantes ont aussi plus de difficultés à avoir accès à certains services de garde à l'enfance, notamment en milieu familial, aux maisons de répit et aux centres de loisirs. Dans les familles dont un parent est handicapé, il s'agit des besoins de garde pour les enfants.

Plusieurs de ces familles doivent assumer des frais supplémentaires pour répondre à ces besoins. Les coûts élevés pour obtenir l'aide en question constituent un des principaux motifs pour ne pas combler les besoins exprimés.

Ces familles sont aussi davantage touchées par la pauvreté. Elles connaissent plus souvent des ruptures familiales et conjugales, augmentant ainsi la charge assumée.

Il importe donc de mieux saisir l'ampleur des besoins des familles et des proches pour trouver des solutions concrètes, adaptées à leurs réalités. Ces solutions doivent permettre aux personnes visées de continuer à exercer leurs rôles sociaux et familiaux en plus de les soutenir dans la conciliation de leurs responsabilités familiales, professionnelles et sociales.

### **Des actions pour les familles**

Les parents d'enfants handicapés doivent donc pouvoir compter sur des ressources financières et professionnelles suffisantes pour assumer leurs responsabilités. Il en va de même pour les proches qui vivent ou sont directement impliqués auprès des personnes handicapées.

Ainsi, la bonification des services de soutien offerts aux personnes handicapées et à leur famille dans leur milieu constitue un des leviers d'intervention pour répondre à leurs besoins. En sus des efforts déployés pour concevoir des programmes et des services généraux pour l'ensemble des familles, des mesures spécifiques sont aussi à prévoir et à bonifier pour soutenir les familles où vit une personne handicapée. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une gamme de programmes et de mesures spécifiques a été développée au cours des années au Québec, comme le Supplément pour enfant handicapé, les services de répit, de dépannage et de gardiennage pour les familles, les services de surveillance pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que les activités socioprofessionnelles offertes aux personnes handicapées de 21 ans et plus.

### **Vers une vision commune pour le soutien aux proches aidants**

L'Office des personnes handicapées du Québec participera aux travaux du nouveau Comité interministériel sur le soutien aux proches aidants.

Ces travaux visent à développer une vision commune des proches aidants et des mesures à privilégier pour faire en sorte que le soutien gouvernemental qui leur est offert, de même qu'aux familles, réponde le plus adéquatement possible à leurs besoins.

Il importe de poursuivre ces efforts de manière à ce que les familles d'un enfant handicapé aient accès à des mesures adaptées à leur réalité sociale et familiale, dans leur milieu.

### **Mieux soutenir les familles : analyse en cours**

De nouvelles mesures du Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) permettront au gouvernement d'analyser les situations particulières des familles dont la demande a été refusée depuis la mise en place de ce Supplément.

Ces mesures visent à :

- examiner les ajustements pouvant être apportés aux critères d'admissibilité;

- dresser un portrait des services offerts aux enfants handicapés ayant de graves incapacités et à leur famille, non admissibles au SEHNSE;
- mettre en place des façons de faire pour mieux accompagner les parents lors d'une demande;
- mener des travaux pour simplifier la transition lorsque les enfants handicapés atteignent l'âge de 18 ans.







